

De : [Lavoie, Isabelle](#)
A :
Objet : Demande d'accès 200696917
Date : 16 juillet 2019 14:47:00
Pièces jointes : [articles 53-54.pdf](#)
[Avis de recours.pdf](#)
[RAPI_biffé.pdf](#)

Madame,

La présente fait suite à votre demande d'accès, reçue le 2 juillet dernier concernant le 5275, rue Jonergin à Saint-Hubert (lot 2 665 942).

Vous trouverez en pièce jointe le document visé par votre demande.

Vous noterez que dans ce document, des renseignements ont été masqués en vertu des articles 53 et 54 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1).

Conformément à l'article 51 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1), nous vous informons que vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez ci-joint une note explicative concernant l'exercice de ce recours ainsi qu'une copie des articles précités de la Loi.

Pour obtenir des renseignements supplémentaires, vous pouvez communiquer avec la soussignée, analyste responsable de votre dossier, en mentionnant le numéro de votre dossier en objet.

Veuillez agréer, Madame, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Isabelle Lavoie

Répondante régionale à l'accès aux documents

Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques

201 place Charles-Le Moyne, 2e étage

Longueuil (Québec) J4K 2T5

Tél. : (450) 928-7607 poste 224

Télécopieur : (450) 928-7755

Courriel : isabelle.lavoie@environnement.gouv.qc.ca

RAPPORT D'INSPECTION

N/DOSSIER : 7610-16-01-0941200

DATE INSPECTION : 2005-04-21

HEURE : - Arrivée : 10h45

- Départ : 11h45

DATE DE RÉDACTION : 2005-04-22

NUMÉRO D'INTERVENTION: 300216428

1. IDENTIFICATION

INSPECTEUR/INSPECTRICE : Marie-France Dupuis

ACCOMPAGNÉ(E) DE :

LIEU INSPECTÉ

ADRESSE POSTALE (si différente)

Les entreprises C. Deveau
5275, rue Jonergin
St-Hubert

PLAIGNANT(E) :

art. 53-54

NOM/ADRESSE

TÉLÉPHONE

art. 53-54

ou

Rencontré(e) : oui non N/A

PERSONNE(S) RENCONTRÉE(S) :

NOM/FONCTION

TÉLÉPHONE

art. 53-54

/ employé de Entreprises C. Deveau

(450) 656-8625

ou art. 53-54

David Tavares / propriétaire de Terrassement Boisjoli

art. 53-54

PIÈCE(S) ANNEXÉE(S) :

PHOTO(S)

CROQUIS

CARTE(S)

Nombre

ÉCHANTILLONS

EAU

AIR

SOL

FLORE

FAUNE

DÉCHETS

AUTRE(S)

Précisez :

BUT(S) :

Vérifier le bien fondé de la plainte du 18 avril 2005 relativement à l'émission de bruit, poussières et odeur de peinture.

2. DESCRIPTION DE L'INSPECTION

Sur les lieux, je rencontre d'abord art. 53-54 un employé de Les entreprises C. Deveau. Celui-ci m'informe que la compagnie est dirigée par M. Claude Deveau qui est entrepreneur général et qui se spécialise dans les toitures. Cette compagnie occupe l'endroit depuis 1985 et à l'époque, le secteur était zoné industriel. Il y a environ 4 ans, le secteur autour de son entreprise a été dézonné et maintenant les voisins sont des maisons unifamiliales.

Aucune activité n'est généralement effectuée au 5275, rue Jonergin. Cet endroit sert uniquement à l'entreposage d'équipements et de certains matériaux. Du lundi au vendredi, dès six heures le matin, M. Deveau se rend à son entreprise pour débiter le chauffage de ses remorques (2) qui contiennent du goudron liquide. Vers 7h, les camions partent sur la route pour ne revenir qu'en fin de journée, vers 17-18 heures.

Lors de ma visite, art. 53-54 était en train de nettoyer l'intérieur d'une remorque de goudron qui consiste à enlever le goudron durci à l'aide d'outils. Cette activité occasionne du bruit mais elle ne dure que 2-3 jours et s'effectue une fois par dix ans seulement. Les morceaux de goudron enlevés sont déposés sur le sol et lorsque le travail sera terminé, ces morceaux seront envoyés dans un ~~dépôt de matériaux secs.~~ lieux d'enfouissement sanitaire.

Je communique ensuite par téléphone avec M. Claude Deveau. Je l'informe que nous avons reçu une plainte relativement à du sablage de remorque et de peinture à l'extérieur. M. Deveau me répond qu'il n'a fait aucun sablage et aucune peinture. Il me dit qu'il s'agit peut-être de son locataire. M. Deveau m'informe qu'il va déménager sous peu (possiblement à Chambly) et que celui qui va acheter le bâtiment s'appelle M. David Tavares. En attendant, que la vente soit finalisée, M. Tavares loue une partie du bâtiment pour entreposer ses équipements (tracteurs, remorques) et certains matériaux (pavés unis). M. Tavares opère une entreprise de terrassement qui se nomme Terrassement Boisjoli.

J'informe M. Deveau que la plainte portait aussi sur du bruit et émission d'odeur de goudron. Mon interlocuteur me confirme que des odeurs de goudron sont perceptibles lorsqu'il entreprend tôt le matin, avant de partir travailler, le chauffage de ces remorques de goudron liquide. De plus, il confirme que les travaux de nettoyage que son employé effectue en ce moment génèrent du bruit mais que ces travaux sont de courtes durées et sont effectués très rarement.

Juste avant de quitter, j'aperçois une camionnette qui arrive à l'entreprise. Il s'agit de M. Tavares. Je l'informe de la plainte qui a été logée à nos bureaux. M. Tavares me confirme qu'il a peinturé, il y a quelques jours, une de ses remorques qui sert à transporter ces équipements de terrassement. Les travaux ont eu lieu à l'intérieur du garage mais les portes étaient restées ouvertes. Aucun sablage n'aurait eu lieu. Bien qu'il n'a pas l'intention de faire d'autre peinture, j'ai mentionné à M. Tavares de fermer les portes s'il effectue d'autres activités de peinture dans le futur.

